

Préambule

Le présent document doit être complété par l'intervenant pivot pour chaque usager hébergé en RI-RTF. Il répond à l'article 7 du *Règlement sur la classification des services offerts par une ressource intermédiaire et une ressource de type familial*.

Lors d'un placement, les délais pour transmettre le Sommaire des renseignements sont prescrits dans le règlement :

Le sommaire doit être remis au responsable de la ressource le plus tôt possible, mais au plus tard, 72 heures après l'arrivée de l'utilisateur¹.

Il ne s'agit pas d'un rapport détaillé, il vise à s'assurer la transmission des informations qui permettront aux responsables de la ressource d'assurer une prise en charge appropriée, personnalisée et sécuritaire de l'utilisateur².

Notez qu'avant d'être transmises, certaines informations doivent avoir fait l'objet d'une évaluation, une activité réservée, qui doit avoir été réalisée par un professionnel habilité. Il est alors important d'écrire dans ce formulaire la source de l'information et la date du rapport d'évaluation. Un espace à compléter a été ajouté aux sections concernées par des actes réservés.

Ce document doit être mis à jour par l'intervenant pivot, lorsqu'il y a un changement dans la situation de l'utilisateur. Si une modification est apportée au sommaire, la version mise à jour doit être transmise à la ressource. En ce sens, lors d'une modification de service à l'instrument de détermination et de classification des services de soutien ou d'assistance particuliers, l'information doit se traduire également dans le formulaire : Sommaire des renseignements de l'utilisateur hébergé en RI-RTF.

Les renseignements concernant l'utilisateur inclus dans le Sommaire et dans l'Instrument sont confidentiels.

Instructions pour compléter le sommaire :

Toutes les sections doivent être complétées. Si l'information n'est pas connue ou si certaines questions ne s'appliquent pas à l'utilisateur, on doit le noter, vis-à-vis la question.

Pour une information qui n'est pas connue :	Information non disponible
Pour une information qui ne s'applique pas :	Non applicable (N/A)
Pour une information tirée d'une évaluation dont l'acte est réservé à un professionnel habilité :	Source et date
Pour toute autre information :	Il faut préciser les sources des informations. Exemple : dossier de l'utilisateur, référents, etc.



Conformément au règlement sur l'instrument de détermination et de classification des services de soutien et d'assistance, **le consentement de la personne ou de son représentant légal est REQUIS.**

Références : ¹ Gouvernement du Québec (2018). Règlement sur la classification des services offerts par une ressource intermédiaire et une ressource de type familial, L.Q., c. S-4.2, R. 3.1 <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cr/S-4.2.%20R.%203.1.pdf>

² MSSS. Guide d'utilisation de l'Instrument de détermination et de classification des services de soutien ou d'assistance. Éd. La direction des communications du MSSS. 2017. Page 1 du document, contenu adapté du Centre intégré de Santé et de Services Sociaux de l'Outaouais

Direction émettrice	Direction des programmes Déficiences	Entrée en vigueur :	2020-01-22
AMC-DPD-10163 (2020-01)		Révision :	

Aide-mémoire aux professionnels pour la complétion du sommaire

Pour la direction des programmes déficiences, en plus de répondre de nos obligations auprès de la ressource intermédiaire (RI) ou ressource de type familial (RTF), le présent document se veut un document de référence dans le processus de jumelage et de pairage.

Dans un souci de préserver l'intégrité et la dignité des usagers, veuillez porter une attention particulière à la façon d'inscrire l'information jugée nécessaire à l'exercice du jumelage-pairage et à la prestation de services à l'usager par la ressource.

Visant à s'assurer d'une démarche optimale, il importe de préciser dans les sections du sommaire, les informations suivantes (si applicable)

Caractéristiques de l'hébergement recherchés
✓ Indiquer si enjeu dans un milieu avec enfant, fumeur, animaux, couple, homme, femme.
Médication (service requis par la ressource)
✓ Préciser si le service requiert une délégation des activités en termes de soins invasifs (Article 39.7 Code des professions) et/ou administration de la médication (Article 39.8 du Code des professions) ✓ Considérer la formation nécessaire préalable à l'hébergement.
Alimentation (particularité alimentaire)
✓ Préciser, si présence de trouble de déglutition ou de salivation. ✓ Si alimentation par gavage, inscrire le protocole d'alimentation (durée du soin et les heures d'alimentation).
Désordre du sommeil
✓ Préciser indicateurs de fréquence, durée, niveau impact sur autrui, interventions requises, adaptations et équipement requis.
Fumeur (commentaires)
✓ Préciser si interventions sont requises en lien avec cette habitude de vie.
Alcool et drogue (commentaires)
✓ Préciser si problématique, impacts associés et interventions requises.
Entretenir sa personne / hygiène (fréquence/commentaires)
✓ Préciser types interventions et adaptations requises, particularités au rasage (visage, jambes, aisselles, parties génitales).

Références :			
Direction émettrice	Direction des programmes Déficiences	Entrée en vigueur :	2020-01-22
AMC-DPD-10163 (2020-01)		Révision :	

Élimination (commentaires)
✓ Préciser fréquence et contexte de l'incontinence (est-ce liée à une conduite comportementale); interventions requises pour soutenir l'incontinence (protocole de selles, protocole de soins, etc.)
Aide Technique (autre)
✓ Préciser si requiert adaptations particulières, exemple : lève-personne, barre d'appui, ridelles de lit, siège surélevé, prothèses, orthèses, tapis sonore pour les chutes, etc.
Comportements (impulsions)
✓ Préciser si agressivité verbale et/ou physique, hyperactivité, compulsion, crise de colère, errance intrusive, cris, écholalie, vol, comportements associés à la cyberdépendance, dépendance aux jeux, conduites sexuelles inappropriées, etc.
✓ Porter une attention particulière à indiquer si présence de conduites sexualisées inadaptées et les interventions requises pour éviter les risques de préjudices pour l'utilisateur ou autrui.
✓ De sorte à préserver l'intégrité de l'utilisateur , si habitudes de vie sexuelle active adaptées, indiquer seulement vie sexuelle active adaptée.
Comportements (problématique) Impulsions, émotions, capacité relationnelle, risque suicidaire/automutilation :
✓ Pour les sections impulsions, émotions, capacité relationnelle, risque suicidaire/automutilation selon la pertinence, préciser la nature du comportement, contexte d'apparition, niveau d'impacts sur lui-même et autrui, la fréquence approximative, durée et intensité.
Comportements - service attendu par la ressource
✓ Préciser si requiert l'application de protocole clinique spécifique (fiche préventive active d'escalade de comportements, système visuel, protocole PRN), etc.
Communication (commentaires)
✓ Préciser impact de la situation d'handicap sur le fonctionnement de l'utilisateur et interventions requises.

Références :			
Direction émettrice	Direction des programmes Déficiences	Entrée en vigueur :	2020-01-22
AMC-DPD-10163 (2020-01)		Révision :	